

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SYNDICALE

du vendredi 12 avril 2024 à 18h00

Présents : M. Christian DUHAUT – Président, M. Michel FERREIRA, M. Philippe MENDEZ-DIAZ, M. Frédéric CHAUD – vice-présidents, M. Franck GONNORD

Excusés représentés : Mme Angélique ROSSI, M. Patrick BERNARD, M. Patrick GARCIA

Excusés : néant

Membre en exercice : 8 – **Votants** : 8

Le Président de l'assemblée désigne Mélanie Eymery comme secrétaire de séance.

1 – Compte de Gestion 2023

Contexte : les comptes de gestion se décomposent ainsi :

- **Fonctionnement** :
 - Résultat d'exploitation de l'exercice 2023 : + 46 123,32 €
 - Résultats d'exploitation 2022 reporté au 002 sur 2023 : + 309 616,17 €
 - Résultat à affecter : + 355 739,49 €
- **Investissement** :
 - Résultat d'investissement de l'exercice 2023 : - 15 839,59 €
 - Résultats d'investissement 2022 reporté au 001 sur 2023 : + 189 993,83 €
 - Solde d'exécution cumulé d'investissement 2023 : + 174 154,24 €
 - Solde des restes à réaliser d'investissement : 0 €
 - Besoin de financement en investissement : 0 €

Proposition de Monsieur le Président :

- Adopter les comptes de gestion 2023
- Donner quitus au Trésorier

Vote : POUR à l'unanimité

2 – Compte Administratif 2023 et affectation de résultat

Contexte :

| | Budget 2023 | |
|---|--------------|----------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Fonctionnement | | |
| Résultat exercice antérieur reporté | | 309 616,17 € |
| Exercice courant | 289 291,08 € | 335 414,40 € |
| Résultat exercice courant | | 46 123,32 € |
| Résultat prévisionnel affecté aux investissement (023) | | |
| Total fonctionnement | 289 291,08 € | 645 030,57 € |
| Résultat fonctionnement | | 355 739,49 € |
| Investissement | | |
| Résultat prévisionnel fonctionnement affecté aux investissement (021) | | |
| Résultat exercice antérieur reporté | | 189 993,83 € |
| Exercice courant | 370 425,22 € | 354 585,63 € |
| Résultat exercice courant | -15 839,59 € | |
| Total investissement | 370 425,22 € | 544 579,46 € |
| Résultat investissement | | 174 154,24 € |
| Totaux | 659 716,30 € | 1 189 610,03 € |
| Résultat Global | | 529 893,73 € |

Proposition de Monsieur le Président :

- Reporter en fonctionnement R 002, la somme de : + 355 414,40 €
- Reporter en investissement R 001, la somme de : + 174 154,24 €
- Déclarer qu'il n'y a pas de restes à réaliser
- Affecter en réserves R 1068 en investissement la somme de : 0 €

Vote : POUR à l'unanimité des votants, le Président ayant quitté la séance

3 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023

Contexte :

- M. le président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.
- Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).
- Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.
- Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.
- Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Proposition de Monsieur le Président :

- ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- TRANSMETTRE aux services préfectoraux la présente délibération,
- METTRE en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- RENSEIGNER et PUBLIER les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Vote : POUR à l'unanimité

4 – Informations / Questions diverses :

- Refacturation des bâtiments communaux → peut entraîner la non attribution des subventions en cours de dépôt si non fait (effet rétro-actif)
 - Pierre-Châtel : Non concerné
 - La Motte-d'Aveillans et Notre-Dame-de-Vaulx : à faire
- Réunion Police de l'eau
- Prochains travaux :
 - Délib : LMSM : Vivier : 157 808 € HT
 - Délib : NDV : 15 000 € HT
 - Délib : LMA : Place de la mairie : 78 294,80 € HT
 - début des travaux → mois d'août
 - Délib : LMA : Buttarias : 20 000 € HT
 - Devis : LMA : Bertini : connexion des hameaux →
 - Buttarias : 27 796 € + 11 788 € + 10 708 €
 - Les Bethoux : 13 463 € → le SIARV envisage plutôt la mise en séparatif pour ce hameau

- La Faurie : 30 150 €
- Les Aveilles : 8 118 € HT
- Le Mas : à venir
- Combe Folle : 112 970 € → le SIARV envisage plutôt un micro-station pour ce hameau
- Devis : LMA : La Grand Raye →
 - enveloppe travaux →
 - part assainissement : 120 000 €
 - part eau potable : 270 000 €
 - enveloppe Étude (SAFEGE)
 - part assainissement → 7 960 € HT
 - part eau potable : 17 485 € HT
- STEP →
 - Formation du centre de gestion pour des agents

Fin de séance à 18h42